



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE GIRONDE

12 rue du Cardinal Richaud

33049 BORDEAUX CEDEX

Tél. : 05 56 11 94 30

Site Internet : www.cdg33.fr

Mail : concours@cdg33.fr

Fax Service Concours : 05 56 11 94 44

CALENDRIER DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS - ANNÉE 2011

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ce document est un calendrier prévisionnel. Des modifications sont possibles : *un concours peut être ajouté ou supprimé et des dates peuvent être modifiées, ce qui n'a pas à être justifié et ne peut faire l'objet d'une réclamation.*

Le Service Concours du CENTRE DE GESTION ne saurait être tenu pour responsable des annonces erronées de concours diffusées par voie de presse.

Tout candidat souhaitant s'inscrire à un concours (externe, interne ou 3^{ème} concours) ou à un examen professionnel, doit obligatoirement remplir un dossier d'inscription en respectant impérativement les dates et les lieux d'inscription indiqués sur le calendrier.

ATTENTION : L'inscription au CNFPT à la préparation d'un concours ne vaut pas inscription à ce concours au Centre de Gestion.

Pour les concours ou examens organisés par le Centre de Gestion de la Gironde, les inscriptions s'effectuent, pendant les périodes réglementaires :

- **soit en se préinscrivant en ligne sur le site Internet www.cdg33.fr**
- **soit en adressant une demande écrite de dossier d'inscription par voie postale**, accompagnée d'une enveloppe grand format (21 x 29.7 cm) libellée à vos nom et adresse et affranchie pour un envoi de 100 gr.
- **soit en retirant le dossier d'inscription sur place.**

Pour les concours et examens organisés par d'autres centres de Gestion, il convient de s'adresser directement auprès du Centre de Gestion organisateur.

Aucun dossier ne sera délivré sur demande téléphonique.

Dans tous les cas, le dossier d'inscription ou le dossier de préinscription imprimé au format PDF, accompagné des pièces demandées, devra être déposé ou envoyé au Centre de Gestion, à la date de la clôture des inscriptions (délai de rigueur).

Le dépôt des dossiers d'inscription doit être fait impérativement aux dates indiquées sur le calendrier au siège du CDG ou par envoi postal (cachet de la poste faisant foi)

LES CANDIDATS RECONNUS TRAVAILLEURS HANDICAPÉS par la Commission des Droits et de l'Autonomie peuvent bénéficier d'aménagements d'épreuves en fonction de la nature de leur handicap. Pour obtenir cet aménagement, ils devront fournir, au moment de leur inscription :

- **le certificat médical établi par un médecin agréé** indiquant la catégorie du handicap, éventuellement sa nature, et attestant de la compatibilité de ce handicap avec le grade postulé et précisant les aménagements d'épreuves à mettre en place.
- La copie de la carte délivrée par la Commission des Droits et de l'Autonomie.

CONCOURS ET EXAMENS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

LES CONCOURS de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE permettent l'accès aux emplois des collectivités territoriales : Mairies, Communautés de Communes, C.C.A.S, Conseil Général, Conseil Régional... et établissements publics.

LES CONCOURS EXTERNES : l'accès à ces concours est fonction du niveau de titre ou diplôme détenu par le candidat :

- **Catégorie A** : (diplômes de niveau II ou plus: licence, maîtrise...)
- **Catégorie B** : (diplômes de niveau III et IV: BAC, D.E.U.G, D.U.T, B.T.S, D.E ...)
- **Catégorie C** : (diplômes de niveau V : C.A.P, B.E.P, B.E.P.C ...).

Sont toutefois dispensés de conditions de diplôme (sauf pour les professions réglementées) :

- les mères et pères d'au moins 3 enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement.
- les sportifs de haut niveau, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la Jeunesse et des Sports.
- les possesseurs d'une équivalence de diplôme (REP : reconnaissance de l'expérience professionnelle) voir modalités dans les brochures des concours.

LES CONCOURS INTERNES sont ouverts aux fonctionnaires et agents publics justifiant d'une certaine ancienneté dans la Fonction Publique (les CES, CEC, CAE, autres contrats aidés de droit privé et emplois-jeunes n'ont pas la qualité d'agent public).

LES TROISIEMES CONCOURS sont ouverts, pour certains cadres d'emplois, aux personnes ayant ou ayant eu la qualité d'élu local ou de responsable d'association ou une expérience professionnelle dans le cadre d'un contrat de droit privé, pendant une durée minimale de quatre années. Sont exclues du décompte les périodes pendant lesquelles les candidats avaient la qualité de fonctionnaire, d'agent public, de magistrat ou de militaire.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale organise, chaque année, des concours de recrutement accessibles sans conditions d'âge à l'exception de la filière Police.

A l'issue de ces concours, les lauréats figurent sur une liste d'aptitude d'une durée initiale de validité d'un an, renouvelable deux fois, sur demande écrite, si le lauréat est encore à la recherche d'un emploi à l'issue de la première ou de la deuxième année d'inscription. Cette liste d'aptitude a une valeur nationale.

A noter : LA RÉUSSITE A UN CONCOURS NE VAUT PAS RECRUTEMENT. Il appartient au lauréat de rechercher un poste. Le pouvoir de nomination relève de la seule compétence du Maire ou du Président de la collectivité ou de l'établissement public.

LES EXAMENS PROFESSIONNELS concernent les agents titulaires d'un grade et d'un poste dans la fonction publique territoriale et qui désirent évoluer dans leur cadre d'emplois ou dans le cadre d'emplois immédiatement supérieur.

REMARQUE : En l'absence de convention passée avec le Centre de Gestion organisateur du concours ou de l'examen professionnel, la collectivité qui recrute se verra facturer une participation au titre des frais d'organisation du concours ou de l'examen (coût du lauréat).

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES CONCOURS ET EXAMENS ORGANISÉS EN 2011 (mis à jour le 06/09/2011) (sous réserve de modifications réglementaires)

Intitulé du Concours ou de l'Examen Professionnel	CAT	Conditions d'accès au concours et Organismes	Période de retrait et de dépôt du dossier d'inscription	Epreuve(s) Écrite(s)
FILIÈRE ADMINISTRATIVE				
<p style="text-align: center;">Concours d'ATTACHÉ TERRITORIAL Interne, Externe et 3ème Concours (Pour l'interrégion SUD-OUEST)</p> <p>Spécialités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Administration générale » - « Gestion du secteur sanitaire et social » - « Analyste » - « Animation » - « Urbanisme, développement des territoires » 	A	<p>Concours externe : Ouvert, aux candidats titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplôme dans les conditions fixées par décret.</p> <p>Concours interne : Ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p>3ème concours : Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, à la date de la 1ère épreuve, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus, qui peuvent comporter des fonctions d'encadrement, doi</p>	<p style="text-align: center;">Retrait par voie postale du 24/05/2011 au 22/06/2011</p> <p style="text-align: center;">Retrait au siège et internet du 24/05/2011 au 30/06/2011</p> <p style="text-align: center;">Date limite de dépôt le 30/06/2011</p>	16/11/2011

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

<p>Examen Professionnel</p> <p align="center">ATTACHÉ</p> <p>(réservé aux secrétaires de Mairie)</p>	<p align="center">A</p>	<p align="center">Le CDG 33 conventionne avec le :</p> <p align="center">CDG 11 85 avenue Claude Bernard 11000 CARCASSONNE 04 68 77 79 79</p> <p align="center">www.cdg11.fr</p>	<p align="center">Retrait par voie postale, au siège, ou Préinscription Internet du 04/01/2011 au 02/02/2011</p> <p align="center">Date limite de dépôt le 10/02/2011</p>	<p align="center">12/04/2011</p>
<p>Examen Professionnel</p> <p align="center">ATTACHÉ PRINCIPAL</p>	<p align="center">A</p>	<p align="center">Le CDG 33 conventionne avec le :</p> <p align="center">CDG 31 1 rue G. Marconi BP 94424 31405 TOULOUSE CEDEX 4 05 62 47 96 00</p> <p align="center">www.cdg31.fr</p>	<p align="center">Retrait par voie postale du 04/01/2011 au 26/01/2011</p> <p align="center">Retrait au siège et internet du 04/01/2011 au 02/02/2011</p> <p align="center">Date limite de dépôt le 10/02/2011</p>	<p align="center">12/04/2011</p>
<p>Examen Professionnel</p> <p align="center">REDACTEUR CHEF</p>	<p align="center">B</p>	<p align="center">Le CDG 33 conventionne avec le :</p> <p align="center">CDG 40 Maison des Communes 175 place de la Caserne Bosquet BP 30069 40002 MONT DE MARSAN CEDEX 05 58 85 80 00</p> <p align="center">www.cdg40.fr</p>	<p align="center">Retrait par voie postale du 11/01/2011 au 01/02/2011</p> <p align="center">Retrait au siège et internet du 11/01/2011 au 09/02/2011</p> <p align="center">Date limite de dépôt le 17/02/2011</p>	<p align="center">10/05/2011</p>

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

<p style="text-align: center;">Concours</p> <p style="text-align: center;">REDACTEUR</p> <p>Spécialités : - "Administration générale" - "Secteur sanitaire et social"</p>	B	<p style="text-align: center;">Le CDG 33 conventionne avec le :</p> <p style="text-align: center;">CDG 40 Maison des Communes 175 place de la Caserne Bosquet BP 30069 40002 MONT DE MARSAN CEDEX 05 58 85 80 00</p> <p style="text-align: center;">www.cdg40.fr</p>	<p style="text-align: center;">Retrait par voie postale du 15/03/2011 au 05/04/2011</p> <p style="text-align: center;">Retrait au siège et internet du 15/03/2011 au 13/04/2011</p> <p style="text-align: center;">Date limite de dépôt le 21/04/2011</p>	14/09/2011
<p style="text-align: center;">Examen Professionnel</p> <p style="text-align: center;">RÉDACTEUR</p>	B	NON ORGANISÉ EN GIRONDE		
<p style="text-align: center;">Examen Professionnel</p> <p style="text-align: center;">ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ère CLASSE</p>	C	<p>L'examen professionnel est ouvert aux adjoints administratifs territoriaux de 2ème classe ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de service effectif dans le grade. Cependant, par dérogation aux dispositions de l'article 10 (du décret n° 2006-1690), peuvent être promus au grade d'adjoint administratif territorial de 1ère classe, pendant une durée de trois ans à compter de la date d'entrée en vigueur du (présent) décret (1er janvier 2007), près une sélection par la voie d'un examen professionnel, les adjoints administratifs de 2ème classe ayant atteint le 3ème échelon et comptant 2 ans de services effectifs dans leur grade.</p>	<p style="text-align: center;">Retrait par voie postale du 28/09/2010 au 27/10/2010</p> <p style="text-align: center;">Retrait au siège et internet du 28/09/2010 au 04/11/2010</p> <p style="text-align: center;">Date limite de dépôt le 04/11/2010</p>	16/03/2011

FILIÈRE ARTISTIQUE

<p style="text-align: center;">Concours</p> <p style="text-align: center;">ASSISTANT SPÉCIALISÉ d'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE</p> <p style="text-align: center;">CDG33 : "Accordéon" "Contrebasse" "Violoncelle"</p> <p>Liste des autres spécialités et disciplines par CDG ci-après</p>	B	<p>Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les spécialités musique et danse : du diplôme d'Etat de professeur de musique ou de danse ou du diplôme universitaire de musicien intervenant, • Pour la spécialité arts plastiques : <ul style="list-style-type: none"> - d'un diplôme national reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à deux années d'études supérieures après le baccalauréat, - ou d'un titre ou diplôme homologué au niveau III des titres et diplômes de l'enseignement technologique en application de l'article 8 de la loi n° 71-577 du 16 juillet 1971. <p><u>Le concours interne</u> est ouvert, dans l'une ou l'autre des spécialités et, le cas échéant, dans l'une des disciplines, aux assistants d'enseignement artistique.</p> <p>Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de trois années au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p><u>Le 3ème concours</u> est ouvert, aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans, des activités professionnelles mentionnées ci-dessus.</p> <p>Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus doivent correspondre à des fonctions d'enseignant.</p>	<p style="text-align: center;">Retrait par voie postale du 03/11/2010 au 07/12/2010</p> <p style="text-align: center;">Retrait au siège et internet du 03/11/2010 au 15/12/2010</p> <p style="text-align: center;">Date limite de dépôt le 15/12/2010</p>	<p style="text-align: center;">Organisation Nationale par spécialité et discipline A compter du 15/03/2011</p>
---	---	---	---	--

Spécialité Musique	Centre de Gestion organisateur
Accompagnement	www.cdg11.fr
Alto	www.cdg25.fr
Basson	www.cdg17.fr
Chant	www.cdg67.fr
Chef de cœur	www.cigversailles.fr
Clarinette	www.cdg67.fr
Cor	www.cdg-64.fr
Direction d'ensembles instrumentaux	www.cigversailles.fr
Flûte traversière	www.cdg67.fr
Formation musicale	www.cig929394.fr
Guitare	www.cigversailles.fr
Harpe	www.cdg13.fr
Hautbois	www.cdg80.fr
Instruments anciens (tous instruments)	www.cdg54.fr
Instruments traditionnels (tous instruments)	www.cdg35.fr
Intervention en milieu scolaire	www.cdg59.fr
Jazz (tous instruments)	www.cdg44.fr
Percussions	www.cigversailles.fr
Piano	www.cdg69.fr
Saxophone	www.cdg31.fr
Trombone	www.cdg-64.fr
Trompette	www.cdg40.fr
Tuba	www.cdg38.fr
Violon	www.cdg14.fr

Spécialité Arts plastiques	Centre de Gestion organisateur
Arts plastiques	www.cig929394.fr

Spécialité Danse	Centre de Gestion organisateur
Danse contemporaine	www.cdg34.fr
Danse classique	www.cdg54.fr
Danse jazz	www.cdg54.fr

FILIÈRE CULTURELLE

<p>Concours</p> <p>BIBLIOTHÉCAIRE</p> <p>Ouvert dans les spécialités :</p> <p>"Bibliothèques"</p> <p>"Documentation"</p>	A	<p><u>Le concours externe :</u> Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme National ou reconnu ou viser par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat ; ou d'un titre ou diplôme au moins de niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique.</p> <p><u>Le concours interne :</u> Il est ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p>	<p>Retrait par voie postale du 15/02/2011 au 23/03/2011</p> <p>Retrait au siège et internet du 15/02/2011 au 31/03/2011</p> <p>Date limite de dépôt le 31/03/2011</p>	<p>Les 25 et 26/05/2011</p>
<p>Concours</p> <p>ASSISTANT QUALIFIÉ DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES</p>	B	<p>Le CDG 33 conventionne pour toutes les spécialités :</p> <p>"Archives"</p> <p>"Bibliothèques"</p> <p>"Documentation"</p> <p>"Musées"</p> <p>CDG 17</p> <p>85 boulevard de la République 17076 LA ROCHELLE CEDEX 09 05 46 27 47 00</p> <p>www.cdg17.fr</p>	<p>Retrait par voie postale, au siège, ou Préinscription Internet du 15/02/2011 au 23/03/2011</p> <p>Date limite de dépôt le 31/03/2011</p>	<p>Les 25 et 26/05/2011</p>

FILIÈRE CULTURELLE

Concours ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1ère CLASSE	C	Le CDG 33 conventionne avec le : CDG 24 Maison des Communes 1 Boulevard de Saltgourde BP 108 24051 PERIGUEUX CEDEX 9 05 53 02 87 00 www.cdg24.fr	Retrait par voie postale du 26/10/2010 au 16/11/2010 Retrait au siège et internet du 26/10/2010 au 24/11/2010 Date limite de dépôt le 02/12/2010	17/03/2011
---	---	---	---	------------

FILIÈRE TECHNIQUE

Concours Externe et Interne INGÉNIEUR Spécialités : "- Ingénierie, gestion technique, architecture, - Infrastructures et réseaux"	A	Concours externe : Diplôme d'Ingénieur habilité par l'Etat après avis de la commission des titres d'ingénieurs, ou diplôme d'architecte délivré en application de la loi du 3 janvier 1977, ou diplôme de géomètre expert délivré par l'Etat ou titre ou diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat sanctionnant une formation à caractère scientifique ou technique. Les candidats doivent fournir lors de leur inscription au concours une attestation d'obtention du diplôme ou, à défaut, une attestation justifiant qu'ils accomplissent la dernière année du cycle d'études conduisant au diplôme considéré. Concours interne : Ouvert aux fonctionnaires ou agents publics justifiant de quatre ans au moins de services publics effectifs en catégorie B au 1er janvier de l'année du concours. Ce concours est commun à plusieurs CDG. Les spécialités sont réparties de la façon suivante : CDG 17 : "Informatique et systèmes d'information" CDG 31 : "Prévention et gestion des risques" CDG 64 : "Urbanisme, Aménagement et paysages"	Retrait par voie postale du 18/01/2011 au 16/02/2011 Retrait au siège et internet du 18/01/2011 au 24/02/2011 Date limite de dépôt le 24/02/2011	Externe 23/06/2011 Interne 23 et 24/06/2011
--	---	--	---	---

FILIÈRE TECHNIQUE

<p>Examen Professionnel INGÉNIEUR</p> <p>Spécialités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - "Ingénierie, gestion technique et architecture" - "Infrastructures et réseaux" - "Prévention et gestion des risques" - "Urbanisme, aménagement et paysages" - "Informatique et systèmes d'information" 	A	<p>1er Examen : Ouvert aux membres du cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux et ceux du cadre d'emplois des contrôleurs territoriaux de travaux justifiant à la date d'établissement de la liste d'aptitude au titre de la promotion interne de huit ans de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B.</p> <p>2ème Examen : Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux qui, seuls de leur grade, dirigent depuis au moins deux ans la totalité des services techniques des communes de moins de 20 000 habitants dans lesquelles il n'existe pas d'ingénieur ou d'ingénieur principal.</p>	<p>Retrait par voie postale du 23/08/2011 au 14/09/2011</p> <p>Retrait au siège et internet du 23/08//2011 au 21/09/2011</p> <p>Date limite de dépôt le 29/09/2011</p>	30/11/2011
<p>Concours</p> <p>ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT</p> <p>Spécialités :</p> <p>CDG 33 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - "Agencement Revêtement" - "Équipement bureautique" - "Installation électrique" 	C	<p>Ce concours permet d'accéder à un emploi dans un collège ou un lycée</p> <p>Concours externe : Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V (CAP, BEP...) de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenue dans la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.</p> <p>Concours interne : Ouvert aux fonctionnaires ou agents non titulaires de la fonction publique (Etat, territoriale, hospitalière), ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs.</p>	<p>Retrait par voie postale du 07/06/2011 au 07/09/2011</p> <p>Retrait au siège et internet du 07/06/2011 au 15/09/2011</p> <p>Date limite de dépôt le 15/09/2011</p>	23/11/2011

FILIÈRE TECHNIQUE

<p style="text-align: center;">Concours</p> <p style="text-align: center;">AGENT DE MAÎTRISE</p> <p style="text-align: center;">Spécialités :</p> <p style="text-align: center;">- "Environnement, Hygiène"</p> <p style="text-align: center;">- "Espaces naturels, Espaces verts"</p> <p style="text-align: center;">- "Logistique et sécurité"</p> <p style="text-align: center;">Autres spécialités :</p> <p style="text-align: center;">CDG 47 :</p> <p style="text-align: center;">- "Bâtiment, TP, VRD"</p> <p style="text-align: center;">- "Mécanique, Électromécanique, Électronique, Électrotechnique"</p> <p style="text-align: center;">- "Restauration"</p> <p style="text-align: center;">- "Techniques de la communication et des activités artistiques"</p>	C	<p>Concours externe : Être titulaire de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p>Concours interne : Ouvert aux fonctionnaires ou agents publics justifiant au 1er janvier de l'année du concours de 3 années au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C.</p> <p>Troisième concours : Justifier de l'exercice pendant une durée de 4 ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles doivent correspondre à l'encadrement d'équipes techniques, à la direction ou à la réalisation de travaux nécessitant une compétence professionnelle technique étendue. La durée de ces activités ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p>	<p style="text-align: center;">Retrait par voie postale du 13/07/2010 au 08/09/2010</p> <p style="text-align: center;">Retrait au siège et internet du 13/07/2010 au 16/09/2010</p> <p style="text-align: center;">Date limite de dépôt le 16/09/2010</p>	19/01/2011
<p style="text-align: center;">Examen Professionnel</p> <p style="text-align: center;">AGENT DE MAÎTRISE</p>	C	<p style="text-align: center;">Le CDG 33 conventionne avec le :</p> <p style="text-align: center;">CDG 40 Maison des Communes 175 place de la Caserne Bosquet BP 30069 40002 MONT DE MARSAN CEDEX 05 58 85 80 00</p> <p style="text-align: center;">www.cdg40.fr</p>	<p style="text-align: center;">Retrait par voie postale du 13/07/2010 au 31/08/2010</p> <p style="text-align: center;">Retrait au siège et internet du 13/07/2010 au 08/09/2010</p> <p style="text-align: center;">Date limite de dépôt le 16/09/2010</p>	19/01/2011

FILIÈRE MEDICO SOCIALE

<p align="center">MÉDECIN</p>	<p align="center">A</p>	<p align="center">Convention Nationale avec le : CDG 76 3440 route de Neufchâtel BP 72 76233 BOIS-GUILLAUME CEDEX 02 35 59 71 11</p> <p align="center">www.cdg76.fr</p>	<p align="center">Retrait par voie postale, au siège, ou Préinscription Internet du 14/09/2010 au 06/10/2010</p> <p align="center">Date limite de dépôt le 14/10/2010</p>	<p align="center">10/02/2011 Après midi</p>
<p align="center">Concours CONSEILLER SOCIO ÉDUCATIF</p>	<p align="center">A</p>	<p align="center">Le CDG 33 conventionne avec le : CDG 31 1 rue G. Marconi BP 94424 31405 TOULOUSE CEDEX 4 05 62 47 96 00</p> <p align="center">www.cdg31.fr</p>	<p align="center">Retrait par voie postale du 03/05/2011 au 24/05/2011</p> <p align="center">Retrait au siège et internet du 03/05/2011 au 01/06/2011</p> <p align="center">Date limite de dépôt le 09/06/2011</p>	<p align="center">13/09/2011</p>
<p align="center">Concours SAGE FEMME</p>	<p align="center">A</p>	<p align="center">Convention Nationale avec le : CDG 22 Eleusis 2 1 rue Pierre et Marie Curie BP 417 22194 PLERIN CEDEX 02 96 58 64 00</p> <p align="center">www.cdg22.fr</p>	<p align="center">Retrait par voie postale, au siège, ou Préinscription Internet du 10/11/2010 au 01/12/2010</p> <p align="center">Date limite de dépôt le 09/12/2010</p>	<p align="center">24/03/2011</p>

FILIÈRE MEDICO SOCIALE

<p align="center">PSYCHOLOGUE</p>	<p align="center">A</p>	<p align="center">Le CDG 33 conventionne avec le : CDG 31 1 rue G. Marconi BP 94424 31405 TOULOUSE CEDEX 4 05 62 47 96 00</p> <p align="center">www.cdg31.fr</p>	<p align="center">Retrait par voie postale du 19/10/2010 au 09/11/2010</p> <p align="center">Retrait au siège et internet du 19/10/2010 au 17/11/2010</p> <p align="center">Date limite de dépôt le 25/11/2010</p>	<p align="center">10/02/2011 Matin</p>
<p align="center">Examen Professionnel PUÉRICULTRICE CADRE SUP DE SANTÉ</p>	<p align="center">A</p>	<p align="center">Le CDG 33 conventionne avec le : CDG 31 1 rue G. Marconi BP 94424 31405 TOULOUSE CEDEX 4 05 62 47 96 00</p> <p align="center">www.cdg31.fr</p>	<p align="center">Retrait par voie postale du 21/12/2010 au 18/01/2011</p> <p align="center">Retrait au siège et internet du 21/12/2010 au 26/01/2011</p> <p align="center">Date limite de dépôt le 03/02/2011</p>	<p align="center">05/04/2011</p>
<p align="center">Concours ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS</p>	<p align="center">B</p>	<p>Le concours est ouvert aux candidats titulaires du :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme d'Etat d'Éducateur de jeunes enfants ; - ou d'un diplôme étranger reconnu équivalent aux diplômes français requis ; - ou d'un diplôme européen ainsi que la décision rendue par la commission d'assimilation des diplômes selon la procédure prévue par le décret n° 94-743 du 30 août 1994 modifié. 	<p align="center">Retrait par voie postale du 26/10/2010 au 24/11/2010</p> <p align="center">Retrait au siège et internet du 26/10/2010 au 02/12/2010</p> <p align="center">Date limite de dépôt le 02/12/2010</p>	<p align="center">08/02/2011</p>

FILIÈRE MEDICO SOCIALE

<p align="center">Concours INFIRMIER</p>	<p align="center">B</p>	<p align="center">Le CDG 33 conventionne avec le : CDG 40 Maison des Communes 175 place de la Caserne Bosquet BP 30069 40002 MONT DE MARSAN CEDEX 05 58 85 80 00</p> <p align="center">www.cdg40.fr</p>	<p align="center">Retrait par voie postale du 09/11/2010 au 30/12/2010</p> <p align="center">Retrait au siège et internet du 09/11/2010 au 08/12/2010</p> <p align="center">Date limite de dépôt le 16/12/2010</p>	<p align="center">03/02/2011</p>
<p align="center">Concours RÉÉDUCATEUR</p>	<p align="center">B</p>	<p align="center">Le CDG 33 conventionne avec le : CDG 30 183 Chemin du Mas Coquillard 30900 NIMES 04 66 38 86 86</p> <p align="center">www.cdg30.fr</p>	<p align="center">Retrait par voie postale du 25/01/2011 au 15/02/2011</p> <p align="center">Retrait au siège et internet du 25/01/2011 au 23/02/2011</p> <p align="center">Date limite de dépôt le 03/03/2011</p>	<p align="center">10/05/2011</p>
<p align="center">Concours ASSISTANT SOCIO ÉDUCATIF</p>	<p align="center">B</p>	<p align="center">Le CDG 33 conventionne avec le : CDG 31 1 rue G. Marconi BP 94424 31405 TOULOUSE 05 62 47 96 00</p> <p align="center">www.cdg31.fr</p>	<p align="center">Retrait par voie postale du 31/05/2011 au 21/06/2011</p> <p align="center">Retrait au siège et internet du 31/05/2011 au 29/06/2011</p> <p align="center">Date limite de dépôt le 07/07/2011</p>	<p align="center">06/10/2011</p>

FILIÈRE MEDICO SOCIALE

<p align="center">Concours AUXILIAIRE DE SOINS 1ère CLASSE</p>	<p align="center">C</p>	<p align="center">Le CDG 33 conventionne avec le : CDG 40 Maison des Communes 175 place de la Caserne Bosquet BP 30069 40002 MONT DE MARSAN CEDEX 05 58 85 80 00</p> <p align="center">www.cdg40.fr</p>	<p align="center">Retrait par voie postale du 17/05/2011 au 14/06/2011</p> <p align="center">Retrait au siège et internet du 17/05/2011 au 22/06/2011</p> <p align="center">Date limite de dépôt le 30/06/2011</p>	<p align="center">A compter du 20/10/2011</p>
<p align="center">Concours AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE DE 1ère CLASSE</p>	<p align="center">C</p>	<p align="center">Le CDG 33 conventionne avec le : CDG 64 rue Auguste Renoir Maison des Communes - BP 609 64006 PAU CEDEX 05 59 84 40 40</p> <p align="center">www.cdg-64.fr</p>	<p align="center">Retrait par voie postale du 14/12/2010 au 04/01/2011</p> <p align="center">Retrait au siège et internet du 14/12/2010 au 12/01/2011</p> <p align="center">Date limite de dépôt le 20/01/2011</p>	<p align="center">28/02/2011</p>
<p align="center">Concours ATSEM</p>	<p align="center">C</p>	<p align="center">Le CDG 33 conventionne avec le : CDG 47 53 rue Cartou 47901 AGEN CEDEX 9 05 53 48 00 70</p> <p align="center">www.cdg47.fr</p>	<p align="center">Retrait par voie postale, au siège, ou Préinscription Internet du 17/05/2011 au 22/06/2011</p> <p align="center">Date limite de dépôt le 30/06/2011</p>	<p align="center">19/10/2011</p>

FILIÈRE MEDICO SOCIALE

<p>Concours</p> <p>AGENT SOCIAL DE 1ère CLASSE</p>	<p>C</p>	<p>Le CDG 33 conventionne avec le : CDG 40 Maison des Communes 175 place de la Caserne Bosquet BP 30069 40002 MONT DE MARSAN CEDEX 05 58 85 80 00</p> <p>www.cdg40.fr</p>	<p>Retrait par voie postale du 02/08/2011 au 23/08/2011</p> <p>Retrait au siège et internet du 02/08/2011 au 31/08/2011</p> <p>Date limite de dépôt le 08/09/2011</p>	<p>19/10/2011</p>
---	----------	---	---	-------------------

FILIÈRE SPORTIVE

<p>Examen Professionnel</p> <p>CONSEILLER DES APS PRINCIPAL</p>	<p>A</p>	<p>Organisation Nationale CIG 78-91-95 15 rue Boileau 78008 VERSAILLES CEDEX 01 39 49 63 00</p> <p>www.cigversailles.fr</p>	<p>Retrait par voie postale du 04/01/2011 au 25/01/2011</p> <p>Retrait au siège et internet du 04/01/2011 au 02/02/2011</p> <p>Date limite de dépôt le 10/02/2011</p>	<p>12/04/2011</p>
<p>Examen Professionnel</p> <p>ÉDUCATEUR APS HORS CLASSE</p>	<p>B</p>	<p>Le CDG 33 conventionne avec le : CDG 34 254 rue Michel Teule 34184 MONTPELLIER CEDEX 4 04 67 04 38 80</p> <p>www.cdg34.fr</p>	<p>Retrait par voie postale, au siège, ou Préinscription Internet du 04/01/2011 au 02/02/2011</p> <p>Date limite de dépôt le 10/02/2011</p>	<p>12/04/2011</p>
<h2 style="background-color: yellow;">FILIÈRE ANIMATION</h2>				
<p>Examen Professionnel</p> <p>ANIMATEUR CHEF</p>	<p>B</p>	<p>Le CDG 33 conventionne avec le : CDG 64 rue Auguste Renoir Maison des Communes - BP 609 64006 PAU CEDEX 05 59 84 40 40</p> <p>www.cdg-64.fr</p>	<p>Retrait par voie postale, au siège, ou Préinscription Internet du 03/05/2011 au 01/06/2011</p> <p>Date limite de dépôt le 09/06/2011</p>	<p>22/09/2011</p>

FILIÈRE ANIMATION

Concours ANIMATEUR	B	<p>Le CDG 33 conventionne avec le : CDG 40 Maison des Communes 175 place de la Caserne Bosquet BP 30069 40002 MONT DE MARSAN CEDEX 05 58 85 80 00</p> <p style="text-align: center;">www.cdg40.fr</p>	<p>Retrait par voie postale du 03/05/2011 au 24/05/2011</p> <p>Retrait au siège et internet du 03/05/2011 au 01/06/2011</p> <p>Date limite de dépôt le 09/06/2011</p>	22/09/2011
Concours ADJOINT D'ANIMATION DE 1ère CLASSE	C	<p>Le CDG 33 conventionne avec le : CDG 24 Maison des Communes 1 boulevard de Saltgourde BP 108 24051 PERIGUEUX CEDEX 9 05 53 02 87 00</p> <p style="text-align: center;">www.cdg24.fr</p>	<p>Retrait par voie postale du 02/11/2010 au 23/11/2010</p> <p>Retrait au siège et internet du 02/11/2010 au 01/12/2010</p> <p>Date limite de dépôt le 09/12/2010</p>	22/03/2011

FILIÈRE SÉCURITÉ

Concours CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	B	<p>Organisation Nationale CIG 78-91-95 15 rue Boileau 78008 VERSAILLES CEDEX 01 39 49 63 00</p> <p style="text-align: center;">www.cigversailles.fr</p>	<p>Retrait par voie postale, au siège, ou Préinscription Internet du 07/12/2010 au 12/01/2011</p> <p>Date limite de dépôt le 20/01/2011</p>	Test Psy le 07/02/2011 Écrits les 18 et 19/04/2011
Examen Professionnel CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	B	<p>Organisation Nationale CIG 78-91-95 15 rue Boileau 78008 VERSAILLES CEDEX 01 39 49 63 00</p> <p style="text-align: center;">www.cigversailles.fr</p>	<p>Retrait par voie postale, au siège, ou Préinscription Internet du 07/12/2010 au 12/01/2011</p> <p>Date limite de dépôt le 20/01/2011</p>	21/04/2011